
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance extraordinaire du lundi 24 avril 2006

Résolution: CE06 0562

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, portant le numéro 475, avenue des Pins Ouest », et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
 - d'adopter comme premier projet de règlement le Règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, portant le numéro 475, avenue des Pins Ouest visant notamment l'agrandissement et le rehaussement de la partie sud des gradins du stade commémoratif Percival-Molson, et de recommander l'adoption à une séance subséquente d'un second projet de règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à la loi, et conditionnellement, le cas échéant, à son autorisation par la ministre de la Culture et des Communications;
 - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1052840057

Frank ZAMPINO

Colette FRASER

Président du comité exécutif

Greffière adjointe

Signé le: 2006-04-27